

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 31 MARS 2011**

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal du conseil de communauté en date du 3 février 2011. Le procès verbal n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Alain LE QUEAU.

Dates de Convocation

25/03/11

L'an Deux Mille Onze

Le 31 mars, à 20 H 30

à Voivres lès le Mans

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

Nombre de Conseillers

En exercice : 44

Présents : 43

Votants : 43

Etaient présents :

Mmes BOG, COULEE, GOUET, CERISIER, FRANÇAIS, SEPTSAULT, HERVE, BARRIER, COUPRY, TAUREAU, CONOR, DESILLE, CHARTEREAU, COUET, Mrs LEFEUVRE, N'DAMITE, PAVARD, CORBIN, FRANCO, BERGUES, DHUMEAUX, NICOLLE, DECARPES, GUEHERY, TRIDEAU, LUSSEAU, OLIVIER, FORISSIER, LAVAL, TELLIER, LE QUEAU, BONHOMMET, LEROUX, BOISARD, MROZOWSKI, LAMY, POIRRIER, TOUET, GABAY, HUVELINE, REYNIER, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mmes SALINAS, DUTHEIL, et Mrs GODEFROY, HERVE, GARNIER sont remplacés par leur suppléant Mmes SEPTSAULT, CONOR et Mrs PAVARD, OLIVIER, TOUET.

Mr RIBEMONT n'est pas remplacé.

Etaient également présentes : Melle Florence LEFEUVRE, Secrétaire Générale et Mme Delphine OLLIVIER, Rédactrice. Mr Michel TERRIER, Receveur-Percepteur, est excusé.

Secrétaire de séance : Mr Alain LE QUEAU.

❑ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté

✓ Administration générale

- La signature de l'avenant N°2 à la convention de mise à disposition d'une partie du local technique des Sablons appartenant à la Commune de La Suze sur Sarthe selon les dispositions principales suivantes : La mise à disposition d'un bureau de 7 m² ainsi qu'une place de parking de 11,5 m² est supprimée / Montant du loyer au 1^{er} janvier 2011: 174,30 € / Le montant du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juillet en fonction de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre. Les autres clauses du contrat restent inchangées.

✓ Culture

- Fixation des tarifs suivants pour les résidences artistiques du Centre d'Art : Résidence en alternance (12 jours minimum) : 1 000 € + un forfait de 200 € frais de déplacement / Résidence longue (4 semaines minimum) : 1 500 € + un forfait de 200 € frais de déplacement / Résidence courte (1 semaine minimum) : 900 € + un forfait de 200 € frais de déplacement.

- A titre exceptionnel, la mise à disposition d'un atelier et d'un logement de la résidence d'artiste de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe à Monsieur Stéphane Vigny, artiste, aux conditions principales suivantes : Durée : du 8 mars au 1^{er} avril 2011 / Tarif : mise à disposition gratuite / Obligation de l'artiste : Assurer l'ouverture de la saison culturelle du centre d'art du 1^{er} au 20 avril 2011 par une exposition des œuvres créées à l'automne 2010 et du 8 mars au 1^{er} avril 2011 sur le site / Fournir le matériel nécessaire à l'installation de l'exposition / Etre présent le jour du vernissage de l'exposition / Souscrire pendant la période de mise à disposition, une assurance dommage aux biens – responsabilité civile couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation / Obligation de la Communauté : Conception et réalisation du catalogue de l'exposition (8/10 pages, format 15X21 cm, rainé, plié et agrafé, impression à 500 exemplaires) / Vernissage de l'exposition / Souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques matériels liés à l'exposition.

✓ Economie / Emploi

- Accord de sous location à l'entreprise A2 Toiture pour l'installation de l'entreprise artisanale de plâtrerie gérée par Monsieur Miguel Jeudon dans les locaux de la pépinière aux conditions principales

suivantes : Durée : du 1^{er} mars au 30 septembre 2011 / Superficie : 156,50 m² environ (bureau et atelier), plus les parties communes (accueil, sanitaires) pour partie.

- La signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté et la Mission locale de l'agglomération mancelle selon les dispositions principales suivantes : Local : un bureau / Durée : du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée illimitée sous réserve du maintien de l'activité de l'association, trois demi-journées par semaine / Loyer et charges : Occupation à titre gratuit avec mise à disposition d'un accès à internet et d'un téléphone.

- La signature d'une convention d'accompagnement socio professionnel pour les bénéficiaires du R.S.A avec le Conseil général de la Sarthe selon les dispositions principales suivantes : Objet : Assurer un accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du RSA (dix personnes) prenant la forme d'entretiens individuels (un entretien tous les quinze jours). Un contrat pédagogique de six mois renouvelable est établi entre le conseiller emploi et le bénéficiaire. Cet accompagnement est prescrit par Pôle emploi ou le service social de proximité. / Durée : année 2011 / Subvention : Pour cette prestation la Communauté percevra une subvention de 5.600 €.

✓ Environnement

- Modifications du règlement intérieur du Service Public d'Assainissement Non Collectif conformément au document joint en annexe.

- Recrutement pour besoins occasionnels d'un agent sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe afin de pourvoir au remplacement d'un agent du service environnement sur des missions administratives et comptables. Les conditions de ce recrutement sont les suivantes : Missions principales : Accueil du public / Secrétariat et comptabilité / Durée : du 2 au 25 février 2011 / Temps de travail : 14 heures hebdomadaires, les mercredis et vendredis / Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

- Recrutement pour besoins occasionnels d'un agent sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe afin de pourvoir au remplacement d'un agent du service environnement sur des missions administratives et comptables. Les conditions de ce recrutement sont les suivantes : Missions principales : Accueil du public / Secrétariat et comptabilité / Durée : du 26 février 2011 au 1^{er} avril 2011 / Temps de travail : 14 heures hebdomadaires, les mercredis et vendredis / Rémunération : 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

- La signature d'une convention de mise à disposition d'un service de gerbage de déchets verts à la déchetterie avec la Commune de la Suze sur Sarthe selon les dispositions principales suivantes : Durée : de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2011, renouvelable deux fois un an / Coût : 40 € TTC / heure / Besoin : 4 demi-journées / an.

✓ Habitat

- La signature d'un contrat avec le cabinet Barbier de Connéré pour la maîtrise d'œuvre de la viabilisation du terrain destiné à la construction de 8 logements sociaux locatifs au lieu dit « la Carrière » à Roëzé sur Sarthe. Les principales conditions du contrat sont les suivantes : Taux de rémunération 4,50 % (montant estimé des travaux 110 000 € HT) soit un montant de 4 950 € HT / Durée de la mission 7 semaines (conception et suivi).

✓ Social

- La signature d'un marché à bons de commandes avec STAO PL Maine Autocars pour le convoyage d'adolescents lors des OTSC et des séjours de vacances. Les principales conditions du marché sont les suivantes : Durée février à novembre 2011, reconductible une fois / Prix : 35 jours de convoyage à l'année : 140 € x 35 = 4 900 €, 7 jours de convoyage pour les sorties sur le département = 2 à 280 €, 3 à 299 €, 2 à 321 €, 1 à 425 € = 2 244 €, 1 journée exceptionnelle hors département = 850 €, 2 convoyages de camps sur le département = 850 € soit au total 8844 € TTC.

- Autorisation donnée à Monsieur le Président de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe de l'ordre de 30% sur les dépenses suivantes : Logiciel de gestion des accueils de loisirs : licence 690,00 € HT / Paramétrage du logiciel 620,00 € HT / Appareil photographique numérique : 79,60 € HT soit un total de 1 389,60 € HT.

- La signature d'une convention de mise à disposition du service animation de la Commune de Spay pour l'opération ticket sport et culture selon les dispositions principales suivantes : Missions : Elaboration d'une programmation d'activités sportives et culturelles / Encadrement et animation des activités / Tenue d'un registre de présence et d'un registre récapitulatif à la fin de chaque période de vacances les heures effectuées par le public adolescent / Élaboration d'un bilan financier / Autorité et responsabilités : le Président de la Communauté adresse directement, aux agents mis à disposition par la Commune, toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie au service et en contrôle l'exécution par l'intermédiaire du responsable du service jeunesse de la Communauté / Périodes de mise à disposition :

Une semaine aux vacances d'hiver 2011 et une semaine aux vacances de printemps 2011 plus le temps de préparation et de bilan / Modalités financières : Pour les vacances d'hiver et de printemps la rémunération est proposée à 8 043,50 € moins les recettes enregistrées au titre des inscriptions à l'Opération Ticket Sport et Culture des jeunes âgés de 11 à 17 ans.

✓ Tourisme

- La signature d'un marché avec la société SAMOP pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors du déplacement de l'Orangerie Ephémère sur le site de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe. Les principales conditions du contrat sont les suivantes : Missions : Préparation des pièces nécessaires au lancement des consultations / Marchés de travaux : contrôle des situations et des DGD / Montant : 4 000 € HT / Durée prévisionnelle des travaux : 3 mois.

- La signature de deux marchés avec les entreprises EVENTS STRATEGIE et AEI pour le déplacement de la structure couverte l'Orangerie sur le site de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe. Les coûts de ces prestations sont les suivants : Entreprise Events Stratégie : 17 282,20 € TTC (Démontage : 7 235,80 € TTC, Remontage : 9 448,40 € TTC, Transport : 598 €TTC) / Entreprise AEI : 861,12 € TTC pour le démontage de l'appareillage électrique.

- La signature d'un marché avec les entreprises CHANOINE (Saint Pavace 72) et RENAUDIN GOHIER (Coulaines 72) pour la réalisation de divers travaux de menuiserie à la Guinguette à Fillé sur Sarthe. Les coûts de ces prestations sont les suivants : Entreprise CHANOINE : 16 586,43 € TTC pour la reprise d'un meuble podium / Entreprise RENAUDIN GOHIER : 1 504,35 € TTC pour le vernissage d'un meuble podium.

- La signature d'un marché avec l'Association Patrimoine Moulin pour la sécurisation de la plate forme d'accès au Moulin de Cyprien sur le site de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe. Le détail de cette prestation est le suivant : Coût : 8 288,28 € TTC / Nature des travaux : Fourniture et pose de barrières en acier galvanisé amovibles à implanter tout autour du quai et des deux côtés de la passerelle d'accès.

- La signature de marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessous pour les travaux relatifs à l'implantation de la structure couverte démontable « l'Orangerie » sur le site de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe : Lot N°1 Maçonnerie – Entreprise RICHARD BTP pour un montant de 41 493,10 € HT / Lot N°4 Electricité – Entreprise AEI pour un montant de 6 331,00 € HT / Lot N°5 VRD – Entreprise SACER pour un montant de 17 502,00 € HT.

Pour les lots N°2 Ossature métallique – Serrurerie et N° 3 Menuiserie Bois la Communauté n'a pas reçu d'offre. Une nouvelle consultation sera réalisée.

- La signature d'une convention de stage entre Monsieur François Cardot (BTS Tourisme), le Lycée Ernest Renan à St Briec et la Communauté de communes. Les principales conditions de ce stage sont les suivantes : Objectif : Appui aux actions de développement du site de MoulinS'ART (communication) et plus particulièrement celles du centre d'art (organisation de la manifestation « After Puls'art » prévue les 25 et 26 juin 2011) / Durée : Du 9 mai au 25 juin 2011 / Lieu : Centre d'art de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe / Temps de travail 35 h hebdomadaires / Gratification : Pas d'obligation vu la durée du stage, toutefois si la production du stagiaire apporte satisfaction, une gratification d'un montant de 200 € pourra lui être attribuée.

- La signature d'une convention individuelle d'occupation du domaine public avec les artisans d'art qui seront accueillis sur le site de MoulinS'ART durant l'été 2011. Les principales conditions de cette convention sont les suivantes : Durée : Week-ends de juillet et août 2011 / Lieu : Kiosque de la plaine de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe / Obligations de l'occupant :

Souscrire, pendant la période de mise à disposition, une assurance dommage aux biens / responsabilité civile couvrant l'intégralité des risques susceptibles de survenir durant le temps de son occupation, verser à la Communauté de communes, sur présentation d'un état détaillé des ventes réalisées, une redevance correspondant à 5 % du montant des recettes générées par la vente sur le site / Obligations de la Communauté de communes : Mettre à la disposition de l'occupant le kiosque aux dates définies dans le planning ci-annexé avec installation de tables et chaises, assurer la communication concernant le cycle d'expo-ventes métiers d'art.

- La signature de marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessous pour les travaux relatifs à l'implantation de la structure couverte démontable « l'Orangerie » sur le site de MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe : Lot N° 2 Ossature métallique / Serrurerie – Entreprise METALAG pour un montant de 28 906,60 € HT / Lot N° 3 Menuiserie bois – Entreprise CHANOINE pour un montant de 12 481,55 € HT.

- La passation d'un contrat avec l'imprimeur GALAXY du Mans pour la réalisation de supports de communication sur MoulinS'ART aux conditions principales suivantes : Affiches grand format abribus du Conseil général 1 166,10 € TTC / Affiches grand format JC Decaux 1 357,46 € / Guide programme 6 554,08 € soit au total 9 077,64 € TTC.

✓ Voirie

- La signature d'un marché avec l'entreprise d'insertion A.I.S.P. (La Flèche) pour l'entretien des sentiers de randonnées et leur balisage. Le détail de cette prestation est le suivant : Nature des travaux : Fauchage des sentiers et des talus / Sécurisation des chemins (taille des haies, élagage des branches dangereuses) / Entretien du balisage / Propreté des itinéraires / Itinéraires concernés : 76,636 kms / Montant : 13 380,85 € TTC / Durée : Un an, reconductible deux fois un an.

- La signature d'une convention de mise à disposition d'un matériel tracteur chargeur à la Communauté de communes service voirie aux conditions principales suivantes : Objet : Réaliser des travaux d'entretien des voies communales et des chemins ruraux à l'aide d'un tracteur permettant de charger et déplacer les matériaux nécessaires au bouchage des trous / Communes concernées : Chemiré le Gaudin, Fillé sur Sarthe, Parigné le Pôlin, Roëzé sur Sarthe, Spay / Conducteur : Le conducteur du matériel sera désigné par la Communauté de communes et sera titulaire du permis C et d'une autorisation de conduite en toute sécurité.

✓ Montant : Le temps d'utilisation du tracteur chargeur sera facturé à la Communauté de communes selon le temps relevé au compteur horaire du véhicule, au prix de 35 € de l'heure (estimation 2011 2 100 €) / Durée : Année 2011. Convention reconductible dans les mêmes termes sauf en cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties.

OBJET : Budget général - Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Monsieur Le Quéau explique la baisse des subventions en investissement car celles-ci sont versées à la fin de la réalisation des opérations.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité et par section, approuve le compte administratif 2010 du Budget Général qui se résume :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	4 956 552,61 €	Dépenses	1 605 448,40 €
Recettes	5 535 869,25 €	Recettes	1 311 202,48 €
Excédent	579 316,64 €	Déficit	294 245,92 €
Résultat de l'exercice 2010 : Excédent		285 070,72 €	
Produits années antérieures : Excédent		1 090 388,87 €	
Affectation obligatoire investissement		388 000,91 €	
Résultat de clôture :		Excédent	987 458,68 €

OBJET : Budget déchets ménagers - Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2010 du budget déchets ménagers :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 227 782,52 €	Dépenses	47 449,26 €
Recettes	1 345 356,06 €	Recettes	78 751,97 €
Excédent	117 573,54 €	Excédent	31 302,71 €
Résultat de l'exercice 2010 : Excédent		148 876,25 €	
Produits années antérieures : Excédent		98 844,85 €	
Résultat de clôture :		Excédent	247 721,10 €

OBJET : Budget assainissement non collectif - Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2009 du budget assainissement non collectif :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	2 100,00 €	Dépenses	0 €
Recettes	1 656,00 €	Recettes	0 €
Déficit	444,00 €		0 €
Résultat de l'exercice 2010 : Déficit		444,00 €	
Produits années antérieures : Excédent		1 335,91 €	
Résultat de clôture :		Excédent	891,91 €

OBJET : Budget guinguette - Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité et par section, approuve le compte administratif 2010 du Budget guinguette qui se résume :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	9 681,91 €	Dépenses	904 008,53 €
Recettes	43 566,23 €	Recettes	1 181 717,04 €
Excédent	33 884,32 €	Excédent	277 708,91 €
Résultat de l'exercice 2010 : Excédent		311 593,23 €	
Produits années antérieures : Déficit		138 737,91 €	
Affectation obligatoire :		56 988,63 €	
Résultat de clôture :		Excédent	115 866,69 €

OBJET : Budget zone Actival - Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2010 du budget de la zone d'activités Actival :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 000 435,43 €	Dépenses	798 674,43 €
Recettes	915 555,74 €	Recettes	583 981,20 €
Déficit	84 879,69 €	Déficit	214 693,23 €
Résultat de l'exercice 2010 : Déficit		299 572,92 €	
Produits années antérieures : Excédent		349 521,09 €	
Résultat de clôture :		Excédent	49 948,17 €

OBJET : Budget ZA Val de l'Aune - Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2010 du budget de la zone d'activités du Val de l'Aune :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	1 052 099,37 €	Dépenses	999 074,76 €
Recettes	995 516,20 €	Recettes	1 005 415,15 €

Déficit	56 583,17 €	Excédent	6 340,39 €
	Résultat de l'exercice 2010 : Déficit		50 242,78 €
	Produits années antérieures : Excédent		70 264,10 €
	Résultat de clôture : Excédent		20 021,32 €

OBJET : Budget Bâtiment d'accueil – Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le compte administratif 2010.

Monsieur Philippe Girardot, Président de la Communauté de communes ne participe pas à ce vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve comme suit le compte administratif 2010 du budget annexe bâtiment d'accueil :

➤ Section de Fonctionnement		➤ Section d'Investissement	
Dépenses	39 767,97 €	Dépenses	39 767,97 €
Recettes	39 768,03 €	Recettes	24 502,95 €
Excédent	0,06 €	Déficit	15 265,02 €
	Résultat de l'exercice 2010 : Déficit		15 264,96 €
	Produits années antérieures : Déficit		24 502,95 €
	Résultat de clôture : Déficit		39 767,91 €

OBJET : Budget général - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : Excédent	389 031,00 €
Au titre de l'exercice arrêté : Excédent	579 316,64 €
Soit un résultat à affecter de :	968 347,64 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 175 000 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent	19 111,04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement : Excédent	28 750,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté pour une somme de : 968 347,64 €, au **compte 1068 pour 358 788 €** et au **compte 002 pour 609 559, 64 €**

OBJET : Budget déchets ménagers – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : Excédent	93 099,22 €
Au titre de l'exercice arrêté : Excédent	117 573,54 €
Soit un résultat à affecter de :	210 672,76 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 48 000 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent	37 048,34 €
---	-------------

Solde des restes à réaliser d'investissement : Déficit 4 534,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, affecte comme suit le résultat de fonctionnement du budget déchets ménagers : 210 372,76 € **au compte 1068 pour 60 000 €** et **au compte 002 pour 150 672,76 €**

OBJET : Budget assainissement non collectif - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : Excédent	1 335,91 €
Au titre de l'exercice arrêté : Déficit	444,00 €
Soit un résultat à affecter de :	891,91 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 0 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : 0 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, affecte comme suit le résultat de fonctionnement du budget assainissement non collectif : **au compte 002 pour 891,91 €.**

OBJET : Budget guinguette - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :	0 €
Au titre de l'exercice arrêté : Excédent	33 884,32 €
Soit un résultat à affecter de :	33 884,32 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 19 200 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent	81 982,37 €
Solde des restes à réaliser d'investissement : Déficit	61 091,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du budget guinguette pour une somme de **33 884,32 € au compte 002.**

OBJET : Budget ZA Actival - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : Excédent	198 502,29 €
Au titre de l'exercice arrêté : Déficit	84 879,69 €
Soit un résultat à affecter de :	113 622,60 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 165 809 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit 63 674,43 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, affecte comme suit le résultat de fonctionnement du budget de la zone d'activités Actival **au compte 002 pour 113 622,60 €.**

OBJET : Budget ZA du Val de l'Aune - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs : Excédent	69 243,24 €
Au titre de l'exercice arrêté : Déficit	56 583,17 €
Soit un résultat à affecter de :	12 660,07 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 88 445 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : Excédent 7 361,25 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, affecte comme suit le résultat de fonctionnement du budget de la zone d'activités du Val de l'Aune **au compte 002 pour 12 660,07 €.**

OBJET : Budget bâtiment d'accueil – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Girardot, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution en :

Fonctionnement de

Au titre des exercices antérieurs :	0,00 €
Au titre de l'exercice arrêté : Excédent	0,06 €
Soit un résultat à affecter de :	0,06 €

Considérant POUR MEMOIRE, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 12 000 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit 39 767,97 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, affecte comme suit le résultat de fonctionnement du budget bâtiments d'accueil **au compte 002 pour 0.06 €.**

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget général 2010

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget
déchets ménagers 2010**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget déchets ménagers dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget
assainissement non collectif 2010**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget assainissement non collectif dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget guinguette 2010

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget guinguette dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la
ZA Actival 2010**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la zone d'activités ACTIVAL dressé pour l'exercice 2010 par le

Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : Approbation du compte de gestion du budget de la ZA du
Val de l'Aune 2010**

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget de la zone d'activités du Val de l'Aune dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget bâtiments d'accueil 2010

Dressé par Monsieur le Receveur Percepteur
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget bâtiments d'accueil dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Budget général – Adoption du budget primitif 2011

Monsieur Le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2011. Il mentionne les principales modifications par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire :

- Suppression ou ajustement à la baisse d'une partie des dépenses de fonctionnement et d'investissement jugées non prioritaires ou pouvant être étalées dans le temps (accès central béton à Voivres lès le Mans, acquisition terrain de Voivres lès le Mans sur 2 exercices pour la réalisation d'un programme de logements sociaux, acquisition d'un terrain contigu à l'espace communautaire...).
- Sur l'excédent de fonctionnement cumulé prise en compte du déficit de la ZA Actival (120 000 €) et de la guinguette (130 000 € au lieu de 150 000 €)
- Ajout de dépenses d'investissement : enrobé chemins 100 000 €.
- Suppression des subventions non notifiées et du FCTVA non acquis pour 50 %.
- Maintien de la fiscalité (fiscalité non connue à ce jour et au mieux à compter du 1^{er} avril 2011).

En 2011, la Communauté de communes votera un taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) fixé actuellement à : 23,65 %.

- Les dépenses imprévues en section de fonctionnement constituent la « réserve ».

Monsieur le Vice-président des Finances expose qu'en l'absence des données fiscales 2011, le conseil de communauté ne vote pas la fiscalité 2011. Toutefois, il rappelle que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est fixé actuellement à : 23,65 %.

Ensuite, Monsieur le Vice-président en charge des Finances donne lecture de :

➤ **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :

- En dépenses et en recettes à la somme de **7 955 724 €**
- Avec un virement de la somme de **69 605 €** à la section d'investissement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

Madame Français s'interroge sur les amortissements des travaux de l'espace communautaire.

Monsieur Franco répond qu'ils sont prévus en 2012 car les travaux ne sont pas achevés.

Madame Français constate que 60 % des subventions, soit 29 000 €, sont attribués à une seule association et propose que le vote des subventions ait lieu avant le vote du budget primitif.

Monsieur Bergues explique que cette association est le prestataire retenu sur trois ans pour l'organisation des Pic-nic shows et pour le nouveau projet, la Marmite jeune, spectacle de qualité à destination du jeune public soit environ 500 scolaires pour lesquels leur établissement a répondu favorablement. Il rappelle que ces animations ont été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame Français comprend l'explication mais elle se dit toutefois choquée. Elle pense que d'autres associations culturelles intervenant sur le territoire pourraient prétendre également à une subvention.

Monsieur le Président dit que l'association Tout Ces Chap ne représente pas 60 % des subventions car il faut ajouter les subventions et participations versées aux divers organismes extérieurs comme le Pays Vallée de la Sarthe, le Syndicat Mixte des Gens du Voyage de l'agglomération mancelle et que la Communauté de communes règle plutôt une prestation de services qu'une subvention à Tous Ces Chap.

Monsieur Laval souhaiterait connaître les différentes demandes de subvention et les refus.

Monsieur le Président informe le conseil que la politique de la Communauté de communes est de ne pas verser de subventions aux associations culturelles et sportives car elles perçoivent déjà des subventions des Communes membres.

Monsieur Franco pense que la vraie question est de savoir s'il faut continuer les Pic-Nic Shows.

Madame Français rappelle que Tous Ces Chap a eu, par ailleurs, une subvention supplémentaire de 6 000 € l'année dernière.

Monsieur le Président dit que c'était pour compenser l'arrêt de la subvention du Pays Vallée de la Sarthe (pour mémoire subvention de 5 000 €).

Monsieur Lefevre rappelle qu'il s'agit d'honorer la convention signée pour une prestation sur trois années et que le conseil de communauté statuera l'année prochaine sur sa reconduction ou non.

Madame Gouet acquiesce les propos de Monsieur Lefevre. Par ailleurs, elle s'interroge sur la subvention versée à l'association Moulin Vivant (animation et gestion / son et lumière) et se demande si c'est réellement une association et si elle fait partie de la fédération des associations de sauvegarde des moulins de France.

Monsieur le Président dit que la Communauté de communes s'est engagée à verser 4 500 € à cette association pour la création de 2 emplois aidés. Les 3 500 € restant sont prévus pour le spectacle son et lumière qui rassemblera l'ensemble des associations sur le site de Moulinsart.

Monsieur Guéhéry précise que la subvention de 4 560 € est temporaire puisqu'elle finance au départ de l'activité des emplois aidés (meunerie et animation). Par ailleurs il mentionne que l'association qui a précédé Moulin Vivant pour l'animation et la gestion du site a refusé ce type de conventionnement avec la Communauté de communes.

Monsieur le Président prend note de procéder en 2012 au vote des subventions avant celui du budget primitif.

Enfin, Monsieur le Vice-président en charge des Finances donne lecture de :

➤ **La section d'investissement** par programme qui s'établit :

- En dépenses et en recettes à la somme de **1 237 808 €**

Monsieur Franco dit que 2011 n'est pas une année forte en investissements.

Monsieur Lefeuvre explique le programme de revêtement des chemins ruraux les plus utilisés et dit que cet investissement diminuera les charges d'entretien prévues en fonctionnement les deux prochaines années.

Madame Hervé demande si le prix du revêtement au km équivaut au coût d'entretien des chemins ruraux déterminé par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), soit 500 € ou soit 2 050 € le km pour les voies revêtues.

Monsieur Franco répond que cette question n'est pas à débattre ce soir en conseil et que le calcul des charges transférées sera étudié prochainement en CLECT.

Monsieur Girardot souligne qu'il met tout en œuvre pour que les choses s'arrangent et il ajoute qu'il faut laisser travailler la commission voirie et la CLECT pour arriver à un compromis, la Commune de Louplande ayant un coût d'entretien des chemins ruraux plus élevé que les autres Communes, en raison du revêtement de certains chemins ruraux.

Monsieur Franco dit qu'une solution satisfaisant l'ensemble des Communes sera trouvée avant le 9 mai 2011.

Mme Hervé répond que la Commune de Louplande n'est pas la seule concernée.

Par ailleurs, Monsieur Le Quéau précise que l'acquisition du terrain de Voivres lès le Mans « Les coutardières » destiné à la construction de logements sociaux sera plus élevée car la Communauté de communes devra régler la TVA sur cet investissement (acquisition à un lotisseur) mais réparti sur deux exercices budgétaires. Il ajoute que les subventions régionales (CTU) d'un montant de 69 900 € seront perçues quand les travaux de voirie seront réalisés. Il mentionne que le budget habitat est important mais toutefois prudent, car il est difficile de prévoir juste vu les aléas du calendrier des bailleurs sociaux. Enfin, il informe le conseil que le futur programme de logements sociaux à Fillé sur Sarthe s'appellera « Le jardin des pescheries ».

Monsieur Franco pense que l'habitat est un domaine important et qu'il ne faut pas minorer le budget car les projets proposés sont innovants, cherchant à diminuer les dépenses énergétiques conformément aux recommandations du Grenelle de l'environnement. Il ajoute que l'accueil de population modeste dans un cadre de vie agréable est fort apprécié.

Monsieur Le Quéau informe le conseil que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ne subventionne plus l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements sociaux.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 42 voix pour et une abstention, adopte la section d'investissement du budget primitif 2011.

OBJET : Subventions 2011

Monsieur le Président propose de voter les subventions une par une, ce que le conseil de communauté accepte.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Sarthe Développement 500 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Carrefour Entreprises Sarthe 125 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Restaurants du cœur 3 000 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Un projet de MAM 1 000 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Moulin Vivant 4 560 € (convention animation et gestion) 3 540 € (son et lumière)

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 38 voix pour et cinq abstentions, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Tous Ces Chap 23 000 € (Pic Nic Show)
6 000 € (marmite jeunes).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, octroie la subvention suivante au titre de l'exercice budgétaire 2011 :

- Patrimoine Asnières 1 500 € (Festival Charnie Champagne)

OBJET : Budget déchets ménagers – Adoption budget primitif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2011 déchets ménagers.

Ce budget reprend les principales orientations du Débat d'Orientation Budgétaire avec les modifications suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement : Réévaluation des prestations déchets, augmentation des admissions en non valeur, diminution des subventions d'exploitation (Eco-emballage) et augmentation des ventes de marchandises.
- ✓ Section d'investissement : augmentation des dépenses (composteurs, conteneurs de tri sélectif, grillage anti-effraction, construction d'un local en dur pour le stockage des déchets électriques).

Le budget déchets ménagers proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **1 605 431 €**
- **La section d'investissement** par programme qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **213 590 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 déchets ménagers.

OBJET : Budget assainissement non collectif – Adoption budget primitif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2011 assainissement non collectif.

Ce budget reprend les principales orientations du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget assainissement non collectif proposé est le suivant :

- **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **51 165 €**
- **La section d'investissement** par programme qui s'établit :
En dépenses et en recettes à la somme de **9 870 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 assainissement non collectif.

OBJET : Budget guinguette – Adoption budget primitif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2011 Guinguette.

Ce budget reprend les principales orientations du Débat d'Orientation Budgétaires avec les modifications suivantes : augmentation des travaux liés au déplacement de l'orangerie avec la proposition d'un vote du budget en déséquilibre de 20 000 € pour la section de fonctionnement afin d'étaler sur deux exercices budgétaires le déficit constaté.

Le budget proposé est le suivant

➤ **La section de fonctionnement** par chapitre qui s'établit :

En dépenses à la somme de **191 699 €**

En recettes à la somme de **171 699 €**

➤ **La section d'investissement** par programme qui s'établit :

En dépenses et en recettes à la somme de **388 371 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 Guinguette.

OBJET : Budget zone Actival – Adoption budget primitif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2011 de la zone Actival selon les principales orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire avec la suppression des recettes non contractualisées (vente de terrains/subventions) :

➤ **La section de fonctionnement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **1 236 141 €**

➤ **La section d'investissement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **1 459 210 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 de la zone Actival.

OBJET : Budget zone Val de l'Aune – Adoption budget primitif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des Finances présente le projet du budget primitif 2011 de la zone du Val de l'Aune selon les principales orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire avec la suppression des recettes non contractualisées (vente de terrains/subventions).

Le budget déchets ménagers proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **1 150 679 €**

➤ **La section d'investissement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **1 232 913 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 de la zone du Val de l'Aune.

OBJET : Budget bâtiments d'accueil – Adoption budget primitif 2011

Monsieur le Vice-président responsable des finances présente le projet du budget primitif 2011 pour les bâtiments d'accueil selon les principales orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire avec la suppression des recettes non contractualisées (subventions).

Le budget bâtiments d'accueil proposé est le suivant :

➤ **La section de fonctionnement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **1 676 636 €**

➤ **La section d'investissement s'établit :**

En dépenses et en recettes à la somme de **1 472 403 €**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2011 pour les bâtiments d'accueil.

OBJET : Espace communautaire – Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Président présente l'avenant au marché de travaux de l'espace communautaire :

Lot	Entreprise	Montant du marché HT	Avenant	Moins Value	Montant du marché après avenant
N°6	METALAG	27 194,49 € HT	Suppression option vitrage anti-intrusion	3 478,80 € HT	23 715,69 € HT

Montant du marché initial : 1 031 925,80 € HT

Montant du marché après 1^{ers} avenants : 1 028 804,56 € HT

Montant du marché après 2^{èmes} avenants : 1 030 919,57 € HT

Montant du marché après 3^{ème} avenant : 1 027 440,77 € HT.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de travaux de l'espace communautaire mentionné ci-dessus ainsi que tout document relatif à cet avenant.

OBJET : Espace communautaire – Demande de remise gracieuse de pénalités

Le bureau d'études Techniques et Chantiers, chargé du contrôle des factures relatives au marché de travaux de construction de l'espace communautaire demande une remise gracieuse de pénalités pour retard dans la vérification de la facture de l'entreprise Qualiprofil (lot 11 Faux plafonds) pour un montant de 18,85 €.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la remise gracieuse de pénalités d'un montant de 18,85 € au bureau d'études Techniques et Chantiers.

OBJET : Personnel – Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture

Monsieur le Vice président chargé des affaires sociales expose que la Communauté de communes conformément aux dispositions du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales a déclaré vacant un poste d'Animatrice RAM (0.50 ETP). Suite à appel à candidatures la commission de recrutement a retenu en interne, à compter du 1^{er} avril 2011, l'agent actuellement responsable du multi accueil titulaire du grade d'Educatrice de Jeunes Enfants pour occuper ce poste.

Vu cette proposition et afin de pourvoir au temps de présence auprès des enfants et d'assurer la continuité du service, il vous est proposé de créer sur le 0.50 ETP libéré un poste d'Auxiliaire de Puériculture.

Les caractéristiques de ce poste sont les suivantes :

- ✓ Missions : Accueil des enfants (3 mois à 4 ans), accueil et information des familles, prise en charge des enfants en groupe ou individuellement, collaboration aux soins quotidiens, élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique, conduite des activités d'éveil, entretien des locaux et du matériel.
- ✓ Cadre d'emploi : Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe.
- ✓ Durée du temps de travail : 17 heures 50 hebdomadaires.
- ✓ Type de contrat : Agent non titulaire de la Fonction Publique à temps non complet sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe (1^{er} échelon IB 298 / IM 296), en l'absence de fonctionnaire.
- ✓ Ouverture du poste : 1^{er} avril 2011.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création du poste d'Auxiliaire de Puériculture 1^{ère} classe aux conditions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à la création de ce poste.

OBJET : Régime indemnitaire – Assistant Socio-Educatif

Sur suggestion de Monsieur le Président, il vous est proposé de modifier la délibération du conseil de communauté en date du 24 juin 2003 relative au régime indemnitaire du cadre d'emploi d'Assistant Socio-Educatif comme suit :

- ✓ Type d'indemnité : Indemnité forfaitaire représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires.

- ✓ Bénéficiaires : Agents titulaires et non titulaires des grades d'Assistant Socio-Educatif, Assistant Socio- Educatif Principal.
- ✓ Montant de l'indemnité : Indemnité de référence pour un Assistant Socio-Educatif ou Assistant Socio-Educatif Principal x par un coefficient de **2,41**.
- ✓ Crédit global à octroyer : Montant moyen de l'indemnité x 1 (nombre de bénéficiaire).
- ✓ Critères de répartition individuelle : ancienneté, temps de travail, responsabilité d'un service, encadrement de personnel.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi d'Assistant Socio-Educatif comme mentionné ci-dessus.

Le montant individuel de ces primes sera revu lors de revalorisations ultérieures en application des majorations fixées par les textes et l'évolution des crédits sera actualisée en fonction du tableau des effectifs.

Monsieur le Président, par arrêté, fixera le montant individuel des primes en fonction des critères énoncés.

OBJET : Ecole de musique – Modification quotient familial et Tarifs 2011 / 2012

La commission culture propose d' :

- ✓ Augmenter les tarifs de l'école de musique en moyenne de 2 % pour les enfants et de 5 % pour les adultes (décision du conseil en date du 4 juin 2009 de majorer le montant de l'inscription des adultes de 5 % pour les 3 années à venir).
- ✓ Modifier le quotient familial 1 en le passant de moins 22 % à moins 28 % sur le tarif de base.

Pour mémoire, aux tarifs de l'école de musique est appliqué le quotient familial comme suit :

- ✓ Quotient Familial 1 : revenus de 0 à 600 €, avec une minoration des tarifs de 22 %
- ✓ Quotient Familial 2 : revenus de 601 à 1 200 €, avec une majoration des tarifs de 5 %
- ✓ Quotient Familial 3 : revenus > 1 201 €, avec majoration des tarifs de 20 %
- ✓ Hors Communauté de communes : délibération sur les tarifs annuels

Tarifs Communauté 2010/2011				Tarifs Communauté 2011/2012			
Enfant	QF1	QF2	QF3	Enfant	QF1	QF2	QF3
Jardin / Eveil	51 €	69 €	79 €	Jardin / Eveil /			
Groupe	50 €	68 €	77 €	Groupe	48 €	70 €	80 €
Solfège	92 €	124 €	141 €	Solfège	87 €	126 €	144 €
Instrument	184 €	248 €	283 €	Instrument	173 €	252 €	289 €
Formule	242 €	326 €	373 €	Formule	228 €	333 €	380 €
Adulte	QF1	QF2	QF3	Adulte			
Groupe	57 €	77 €	88 €	Groupe	55 €	80 €	92 €
Solfège	104 €	140 €	161 €	Solfège	101 €	147 €	169 €
Instrument	209 €	281 €	321 €	Instrument	202 €	295 €	337 €
Formule	275 €	370 €	423 €	Formule	267 €	389 €	444 €
Tarifs hors Communauté 2010/2011				Tarifs hors Communauté 2011/2012			
	Enfant	Adulte			Enfant	Adulte	
Jardin / Eveil	99 €	/		Jardin / Eveil /			
Groupe	96 €	113 €		Groupe	100 €	118 €	
Solfège	177 €	207 €		Solfège	180 €	217 €	
Instrument	472 €	515 €		Instrument	481 €	540 €	
Formule	622 €	678 €		Formule	634 €	712 €	

Madame Français demande le nombre de familles QF1.

Monsieur Bergues répond environ un quart.

Le conseil de communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Modifier les références des quotients familiaux comme mentionnés ci-dessus,
- ✓ Adopter les tarifs annuels (3 trimestres) mentionnés ci-dessus pour la saison 2011/2012,
- ✓ Accorder une réduction de 20 % sur l'ensemble des tarifs pour les habitants de la Communauté à partir de l'inscription du 2^{ème} membre d'une même famille (sont membres d'une même famille les parents et enfants vivant dans le même foyer),
- ✓ Autoriser le paiement de l'inscription soit au trimestre soit à l'année,
- ✓ Qu'en cas de décès ou de déménagement hors de la Communauté de communes ou installation sur la Communauté de communes en cours d'année, les droits d'inscription sont proratisés à la date du décès, du déménagement ou de l'arrivée. Tout mois commencé est dû,
- ✓ Qu'en cas d'absence d'un enseignant et sans remplacement de celui-ci, chaque cours non dispensé est remboursé (1/35ème du cours annuel).

OBJET : Bâtiments accueil – Compromis de vente

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie mentionne que quatre bâtiments d'accueil sont en cours de construction sur la ZA du Val de l'Aune à Roëzé sur Sarthe, et la tranche ferme (les deux premiers bâtiments) devrait être livrée en juillet prochain. Deux entreprises souhaitent acquérir ces deux premiers bâtiments :

- ✓ La SARL A2 Toiture : actuelle locataire de la pépinière d'entreprises, acquisition du bâtiment d'une surface utile de 296 m², sur une parcelle d'environ 1 028 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section G n° 2061. A2 toiture spécialisée dans les travaux de charpente et couverture, compte actuellement 6 salariés et un apprenti.

Vu la volonté de la Communauté de communes de diversifier le tissu économique local,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 25/11/2010, sur la valeur vénale du bâtiment à 570 €/m² (terrain intégré),

Vu le bilan prévisionnel de l'opération de 625 €/m²(terrain intégré)

Le prix de vente proposé est 185 000 € HT, frais d'actes en sus.

- ✓ La SARL JV Habitat (Décors et fenêtres) : acquisition d'un bâtiment d'une surface utile de 484 m² sur un terrain d'une superficie d'environ 3 011 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section G n°2061. L'entreprise, actuellement implantée à Roëzé sur Sarthe, est spécialisée dans la pose d'ouvertures en rénovation pour des particuliers et ne dispose pas de local de stockage. Elle compte 5 salariés et souhaite développer son activité (perspective d'embauche de 2 salariés supplémentaires dans les 3 prochaines années).

Vu la volonté de la Communauté de communes de diversifier le tissu économique local,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 25/11/2010, sur la valeur vénale du bâtiment à 570 €/m² (terrain intégré),

Vu le bilan prévisionnel de l'opération de 653 €/m²

Le prix de vente proposé est de 316 000 € HT frais d'actes en sus.

Les deux entreprises envisagent chacune de créer une SCI afin de porter l'acquisition des bâtiments.

Monsieur Lamy informe le conseil que pour les deux autres bâtiments, un est prévu en crédit bail et l'autre est disponible à la vente (500 m²).

Monsieur le Président précise que les bâtiments sont vendus, subventions déduites mais qu'ils demeurent toutefois à un prix supérieur de l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autoriser Monsieur le Président à signer les compromis de vente avec les deux entreprises mentionnées ci-dessus (ou avec toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elles).

L'acte de vente sera signé après l'achèvement des travaux.

**OBJET : Modifications des statuts de la Communauté de communes – Compétence
Economie-Emploi**

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie expose la modification des statuts de la Communauté de communes comme suit :

✓ **Modification des statuts de la Communauté de communes – Compétence économie et emploi**

La Commune de Spay est propriétaire (au lieu-dit Les Noës) de 7 ha de terrains classés en zone AUZ2a dans le PLU communal, et réservés à l'implantation future des activités artisanales et commerciales. Ces terrains se situent à l'entrée de la Commune, et à proximité des voies de circulations structurantes (RD 323 et 326), ainsi que de l'agglomération Mancelle. La Commune a déjà réalisé des études de sol ainsi qu'un levé topographique.

Vu l'adhésion de la Commune de Spay à la Communauté au 1^{er} janvier 2011, et vu le potentiel des terrains susvisés, la commission économie propose de modifier la compétence développement économique afin de prendre en compte l'aménagement d'une future zone d'activités intercommunale sur la Commune de Spay au lieu-dit les Noës. Il convient par ailleurs de mettre à jour la compétence au regard des zones d'ores et déjà aménagées.

Article 2 : Compétences

Compétences obligatoires

- 2. Développement économique et emploi

2.1. Zones d'activités

« L'aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire correspond aux zones d'activités suivantes :

- Zones existantes : zones d'activités intercommunales les Clottées I et Actival (ex Clottées II) à Voivres lès Le Mans et Etival lès le Mans, zone d'activités du Val de Sarthe à Voivres lès Le Mans, zone d'activités partie intercommunale la Bodinière à Roëzé sur Sarthe, zone d'activités du Val de l'Aune, route de Besne à Roëzé sur Sarthe.
- Zones futures : zone d'activités des Noës à Spay.

2.2. Actions de développement économiques (pas de modification).

Monsieur Lamy précise que la future zone d'activités des Noës à Spay touchant le centre bourg, les élus de Spay et la commission économique tiennent à l'importance d'un traitement qualitatif de cette zone, plutôt axée sur l'artisanat et les activités du tertiaire.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts de la Communauté de communes mentionnée ci-dessus.

Monsieur le Président explique que suite à la décision du conseil de communauté et conformément aux dispositions du C.G.C.T., cette modification sera soumise à l'accord des conseils municipaux des Communes membres de la Communauté de communes en vue de la rédaction de l'arrêté préfectoral notifiant l'évolution des statuts communautaires. Les Communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification à compter de la notification de la présente délibération.

OBJET : Bâtiments accueil – Avenants n°1 aux marchés de travaux

Monsieur le Vice-président chargé de l'économie indique que la commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2011, a validé les avenants suivants aux marchés de travaux de construction des bâtiments d'accueil : Voir tableau joint.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux marchés de travaux des bâtiments d'accueil mentionnés ci-dessus ainsi que tout document relatif à ces avenants.

Monsieur le Vice-président précise que les coûts induits par ces travaux supplémentaires seront répercutés dans le loyer mensuel du crédit-bail.

Monsieur Lamy précise que les travaux de drainage sont nécessaires afin d'assainir les terrains.

OBJET : Déchets ménagers – Contrat Eco emballages (barème E)

Par délibération en date du 30 juin 2005, la Communauté de communes a signé avec Eco-emballages un contrat débuté le 1^{er} janvier 2006 avec un nouveau barème de soutien appelé barème D. Ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2011.

Le mode de calcul des soutiens financiers d'Eco-emballages est régulièrement mis à jour. Le comité d'agrément de cet organisme propose à compter du 1^{er} janvier 2011, un nouveau mode de calcul des soutiens appelé barème E.

Ce nouveau barème, basé sur l'incitation à la performance de recyclage, à la qualité et au développement durable, est dimensionné afin d'atteindre l'objectif de 75 % de recyclage des emballages défini par la Loi Grenelle.

Ce dernier barème est plus avantageux financièrement pour la Communauté de communes que le précédent.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

✓ Autorise Monsieur le Président à signer le nouveau contrat Eco-emballages barème E pour une durée de 6 ans avec effet au 1^{er} janvier 2011

✓ Valide la modification du périmètre de la Communauté communes avec l'entrée de Spay au 1^{er} janvier 2011.

OBJET : Déchets ménagers – Avenant n°2 du marché de collecte, transport et traitement des déchets issus des déchetteries

La Communauté de communes en groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois, a signé un contrat avec l'entreprise NCI Environnement (anciennement ISS Environnement) pour le lot n°3 « Enlèvement, transport et conditionnement des cartons » du marché de collecte, transport et traitement des déchets issus des déchetteries débuté au 1^{er} janvier 2011.

La prestation pour ce lot consiste à mettre à disposition des bennes pour la collecte des cartons en déchetterie, réaliser les rotations sur demande des Communautés de communes et conditionner les cartons. L'entreprise attributaire, proposait de conditionner et de racheter ces cartons. Le bilan financier de cette opération était positif pour les Communautés de communes.

Cependant, les cartons collectés en déchetteries doivent être acheminés vers une entreprise désignée dans le contrat signé entre les Communautés de communes et la Société Eco-Emballages. Cette entreprise rachète également ces cartons.

Vu cette situation, l'avenant proposé a pour objet de modifier le prix de conditionnement réalisé par NCI Environnement en supprimant le prix de rachat des cartons (soit 10 €/tonne), celui-ci étant assuré par la Sté Europac. Pour information ce nouveau prix de 0 € la tonne ne modifie pas le classement des candidats ayant répondu à ce lot lors de l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes réunie le 10 mars 2011 a validé cette proposition à 0 € la tonne, il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 avec l'entreprise NCI Environnement ainsi que tout document relatif à cet avenant.

OBJET : Déchets ménagers – Attribution du marché de tri, conditionnement et chargement des emballages ménagers et des papiers, cartons, journaux, revues, magazines en groupement de commandes

Conformément à la convention de groupement de commandes en date du 15 juillet 2010, la Communauté de communes a lancé un appel d'offres ouvert avec sept autres Communautés de communes, un syndicat mixte et une Communauté urbaine pour assurer le tri et le conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le jeudi 13 janvier 2011, a choisi à l'unanimité de retenir l'offre du groupement solidaire Passenaud Recyclage –

SNN pour la réalisation de la prestation. Le marché contracté par la Communauté de communes aura les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée : 8 ans fermes soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2020,
- ✓ Forme du marché : marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics avec les quantités minimales et maximales sur la durée du marché pour la Communauté de communes de : 8 000 tonnes minimum / 11 000 tonnes maximum

Le montant global maximum du marché est de 1 787 150,00 € /an.

Madame Français demande si la Communauté de communes devra verser une pénalité si le montant minimum du marché n'est pas atteint ou en cas de dépassement du montant maximum.

Monsieur Leroux ne le pense pas. Selon lui l'unité de traitement devrait annuellement gérer 16 000 tonnes pour l'ensemble des collectivités.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le marché mentionné ci-dessus entre la Communauté de communes et le groupement solidaire Passenaud Recyclage – SNN, ainsi que toute pièce se rapportant à ce marché. Le conseil de communauté prend l'engagement de voter les crédits nécessaires au règlement des dépenses relatives à ce marché.

OBJET : Jeunesse - Séjours d'été - Tarifs 2011

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des séjours d'été 2011 comme suit :

- ✓ Prix de journée à 45,00 € auquel s'applique le quotient familial (QF) :
 - QF1 (revenu mensuel < à 520 €) 30 % du coût du séjour à charge des familles
 - QF2 (revenu mensuel compris entre 520 € et 700 €) 50% du coût du séjour à charge des familles
 - QF3 (revenu mensuel > à 700 €) 70 % du coût du séjour à charge des familles
 - Hors communauté, pas de QF 100 % du coût du séjour à charge des familles.

Détail de la participation des familles

	Séjours 5 jours
QF1	67,50 €
QF 2	112,50 €
QF3	157,50 €
Hors Communauté	225,00 €

OBJET : Jeunesse – Modification des tarifs Opération Tickets Sports et Culture (OTSC) 2011

Par délibération en date du 3 février dernier, le conseil de communauté a fixé les tarifs 2011 des OTSC. Depuis cette date, la Caisse d'Allocations Familiales a actualisé ses barèmes de quotients familiaux.

Vu cette actualisation Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs 2011 pour l'OTSC à compter du 1^{er} avril 2011 comme suit :

	Activités sur la CDC sans transport	Activités sur la CDC avec transport	Activités en dehors de la CDC
QF1 : inférieur ou égal à 700 €	1,00 €	2,00 €	5,00 €
QF2 : supérieur à 700 €	1,20 €	2,40 €	6,00 €

Pour la journée exceptionnelle organisée sur les vacances de juillet, les mêmes quotients sont appliqués :

QF1 inférieur ou égal à 700€	30% du coût de la journée à charge des familles
QF2 supérieur à 700 €	60% du coût de la journée à charge des familles

Tarif de la journée exceptionnelle : 40 €

OBJET : Jeunesse – Tarifs 2011 OTSC des prestations pour les associations et bénévoles

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2011 suivants pour les prestations réalisées par les associations et bénévoles dans le cadre de l'Opération Tickets Sport et Culture (OTSC) :

- ✓ Intervenants rémunérés par les associations :
 - Sans diplôme : 9 € brut/heure + charges patronales
 - BAFA, diplôme fédéral ou équivalent : 10 € brut/heure + charges patronales
 - Brevet d'État : 30 € brut/heure + charges patronales
- ✓ Intervenants bénévoles :
 - Sans diplôme : 9 € brut/heure
 - BAFA, diplôme fédéral ou équivalent : 10 € brut/heure
 - Brevet d'État : 30 € brut/heure
- ✓ Matériel : forfait de 1 € par enfant par activité (pour toute association participante aux OTSC par la mise à disposition d'un intervenant et/ou par le prêt de matériel).

INFORMATIONS

➤ Affaires Générales

Monsieur le Président informe que la démission de Monsieur le Vice-président chargé de l'Habitat et de l'Aménagement de l'espace devrait être effective après le 1^{er} avril 2011. En conséquence l'élection d'un nouveau Vice-président devrait s'effectuer au conseil de communauté du 28 avril 2011.

Monsieur le Président remercie Monsieur Le Quéau pour l'impulsion qu'il a donnée au développement de l'habitat social, bien que cette compétence ne soit pas une évidence pour tous. Plus généralement Monsieur le Président remercie Monsieur Le Quéau de la contribution qu'il a apportée au développement de la Communauté de communes.

Par ailleurs, il indique qu'il est membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale au titre du collège des EPCI. Pour mémoire la CDCI participe à l'élaboration et aux négociations du schéma de l'intercommunalité.

➤ Environnement

Monsieur le Vice-président chargé de l'environnement indique que le contrat de collecte des ordures ménagères de Spay arrivera à échéance le 30 avril 2011. A compter de cette date seuls les sacs estampillés Val de Sarthe seront alors collectés.

Par ailleurs, il informe que depuis le 1^{er} janvier 2011, la Communauté réalise les diagnostics assainissement non collectif obligatoire dans le cadre d'une vente. Concernant le diagnostic de l'ensemble des installations d'ANC Monsieur le Vice-président présente son organisation sur la Commune de Fercé sur Sarthe. Enfin, il précise qu'une vingtaine de dispositifs compacts (microstation, ...) sont désormais agréés.

➤ Culture / Tourisme

Messieurs les Vice-présidents chargé de la culture et du tourisme présentent les animations et événements prévus sur l'île Moulinsart en 2011 :

Avril :

- Vendredi 1^{er} : Vernissage de l'exposition de l'artiste Stéphane Vigny à 18h00/ Exposition jusqu'au 20
- Dimanche 03 : Animations au Moulin Cyprien sur le thème de l'hydroélectricité / Conférences, ateliers enfants, visites...dans le cadre de la semaine du développement durable
- 15 au 24 : Résidence artiste Clémence Agnez / Vendredi 22 : Vernissage à 18 H/ Exposition jusqu'au 26

Mai : 02 au 29 : Résidence pédagogique de l'artiste Elise Guihard / Vendredi 27 : Vernissage à 18h00 / Installation des œuvres en extérieur jusqu'au 29 juillet

Juin

- Mercredi 08 : Conférence de Philippe Gondard sur le patrimoine du Val de Sarthe, thème « Les Découvertes archéologiques dans la région de la Suze-sur-Sarthe » à 18h30 à l'espace séminaire
- Dimanche 19 : Journée de Patrimoine de Pays et des Moulins / Démonstration de moutures, fabrication de pains et de fouées autour du Four à bois
- 20 au 30 : Résidence artistique en cours de sélection
- Mardi 21 : La guinguette vous invite à venir célébrer la Fête de la Musique
- Samedi 25 & Dimanche 26 : AFTER PULS'ART en partenariat avec la manifestation internationale d'art contemporain « Puls'art » du Mans depuis presque 20 ans. Rencontre privilégiée entre les artistes et le public permettant d'assister en direct à la réalisation de dix œuvres d'art sur des toiles grand format. Les visiteurs pourront laisser libre court à leur imagination grâce à l'atelier de création artistique.
 - . Samedi 25 Juin : 14h - 19h : Intervention des artistes Puls'art (Jan Olson, Eric Meyer, Kristian Desailly, Ivan Sigg, Lucien Ruimy, Christian Mourey..) / 19h : Concert de l'école de musique de la Communauté / 20h30 : Repas animé en présence des artistes à la Guinguette (Réservation : 02 43 57 17 82)
 - . Dimanche 26 Juin : 10h - 12h & 14h - 17 h : Intervention des artistes Puls'art, avec la présence durant toute la manifestation de Stéphane Arrondeau, démonstration de création de vitrail contemporain

Juillet

- Vendredi 1^{er} : Vernissage de l'exposition à 18h00 artiste en cours de sélection / Exposition jusqu'au 31 août
- Vendredi 15 & Samedi 16 Juillet : Son et lumière à l'île Moulinsart fête de la Saint Victor.
 - . Vendredi 15 juillet : 14h: Inauguration de la fête avec la remontée de la statue de Saint Victor en bateau jusqu'au Moulin / 14h30 : Lancement des animations (Visite du moulin et démonstration de mouture, atelier pain pour les enfants, fabrication et dégustation de fouées au four à bois, festival du film de moulins dans la salle vidéo) / 17h : Spectacle sur scène pour les enfants (clowns et conteurs) / 19h : Repas (avec chants, spectacle cabaret) / 22h : Son et lumière / 23h : Bal populaire avec orchestre à la Guinguette
 - . Samedi 16 juillet : 10h : Lancement des animations (visite du Moulin, démonstration de mouture, etc) / 10h-12h : Fabrication de pain dans le four à bois / A partir de 12h : Déjeuner avec animation musicale / 14h : reprise des animations au Moulin / 17h : spectacles sur scène pour les enfants (clowns et conteurs) / 19h : Repas (avec chants, spectacle cabaret) / 22h : Son et lumière / 23h : Bal disco avec DJ
- Week-ends de juillet et août : Exposition-vente d'artisanat d'art : Les kiosques de la plaine de l'île seront animés tout au long de l'été par des professionnels des métiers d'art : tourneur sur bois, doreur, créateur de bijoux, sculpteur sur bois et zinc... de 10h à 13h et de 15h à 19h

Août : 1^{er} au 15 : Résidence artistique, artiste en cours de sélection

Septembre

- Vendredi 02 : Vernissage de l'exposition à 18h00, artiste en cours de sélection / Exposition jusqu'au 28 septembre
- Samedi 17 & dimanche 18 : Journées européennes du Patrimoine, portes ouvertes au Moulin Cyprien. Démonstration de mouture, exposition retraçant l'histoire du Moulin de Fillé, repas à base de fouées / Animations artistiques au Centre d'art.
- Vendredi 30 : Vernissage de l'exposition de l'artiste Philippe Neau à 18h00 / Exposition jusqu'au 31

Octobre : Dimanche 16 : Fête du pain & Semaine du Goût au Moulin Cyprien

➤ Informations Diverses : Attention nouvelles dates

2011	Commission Permanente	Bureau	Conseil
Avril	14	14	28 Parigné le Pôlin
Mai		5	19 Chemiré le Gaudin
Juin	9	16	30 Etival lès le Mans
Juillet	7		

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
Mr LEFEUVRE		Mr TELLIER	
Mr N'DAMITE		Mme BARRIER	
Mr PAVARD		Mme COUPRY	
Mme BOG		Mr LE QUEAU	
Mr CORBIN		Mr BONHOMMET	
Mme COULEE		Mme CONOR	
Mr FRANCO		Mr LEROUX	
Mr BERGUES		Mme TAUREAU	
Mr DHUMEAUX		Mr BOISARD	
Mr NICOLLE		Mr MROSOWSKY	
Mr DECARPES		Mme DESILLE	
Mme GOUET		Mr LAMY	
Mr GUEHERY		Mr POIRRIER	
Mr TRIDEAU		Mr TOUET	
Mme CERISIER		Mme CHARTEREAU	
Mme FRANÇAIS		Mr GABAY	
Mr LUSSEAU		Mr HUVELINE	
Mr OLIVIER		Mr REYNIER	
Mme SEPTSAULT		Mr GIRARDOT	
Mr FORISSIER		Mr JOUSSE	
Mme HERVE		Mr JOUSSE	
Mr LAVAL			